

*\*Point COVID-19\**

## Air Austral se conforme aux nouvelles directives gouvernementales et va même au-delà pour la santé et la sécurité et ses passagers

- **Port du masque obligatoire sur tout le parcours de voyage**
- **Contrôle de température des passagers avant leur enregistrement**
  - **Nettoyage et désinfection des avions**
  - **Adaptation du service à bord**
- **Nouveaux documents de voyage à présenter à l'enregistrement**

Depuis le début de cette crise épidémique inouïe et sans précédent, Air Austral reste mobilisée et déploie l'ensemble de ses moyens pour appliquer les recommandations gouvernementales. La compagnie s'attache par ailleurs à se montrer proactive au regard de la sécurité et de la santé de ses passagers, qui ont toujours été ses priorités.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de déconfinement progressif, le gouvernement français a fixé par décret N°2020-548 du 12 mai 2020, de nouvelles directives générales applicables concernant entre autre, les accès aux aéroports et les déplacements en avion. Air Austral s'adapte à ces nouvelles dispositions qui viennent en complément de ses engagements déjà déployés pour la protection sanitaire de ses passagers.

- **Le port du masque devient obligatoire sur tout le parcours de voyage, dès l'accès aux aéroports jusqu'à arrivée à destination finale**

Par mesure d'anticipation, Air Austral procédait depuis le 5 mai dernier à la distribution de masques, avant l'embarquement, à tous ses passagers qui n'en étaient pas équipés. Le gouvernement a annoncé par décret du 12 mai 2020 que **le port du masque était désormais obligatoire pour toute personne de onze ans ou plus, et ce sur l'ensemble de son parcours de voyage, depuis son entrée à son aéroport de départ et jusqu'à sa sortie à destination finale.**

Tout passager doit ainsi être équipé d'un masque de protection de type grand public, avant son arrivée aux aéroports de La Réunion Roland Garros ou de Roissy Charles de Gaulle. Dans le cas contraire, il pourra se voir refuser l'accès à ces aéroports et par conséquent aux comptoirs d'enregistrement de la compagnie. *Il est par ailleurs précisé que l'accès aux aéroports est désormais réservé aux seules personnes munies d'un billet d'avion. L'accès à l'aérogare reste toutefois possible pour les personnes accompagnant un enfant voyageant seul sous la responsabilité de la compagnie (UM), une personne à mobilité réduite ou nécessitant une assistance.*

Air Austral recommande à ses voyageurs de prévoir de se munir de plusieurs masques pour un meilleur confort de voyage tout au long de leur vol. La compagnie a décidé d'équiper ses avions d'un stock limité de masques pour pallier à des besoins éventuels. Ces masques pourront être distribués aux passagers en cas de nécessité et ce dans la limite des stocks disponibles.



**AIR AUSTRAL**

- **Des contrôles de température déployés à compter de ce vendredi 15 mai 2020**

Afin de garantir le meilleur niveau de sécurité sanitaire, Air Austral a décidé de déployer à compter de ce vendredi 15 mai 2020, un dispositif de contrôle de température corporelle au départ de l'ensemble de ses vols. Cette vérification **systematique** constitue une mesure préventive supplémentaire et sera assurée au moyen de thermomètres infrarouges sans contact. Une température inférieure à 38°C sera requise pour pouvoir voyager.

Les passagers présentant une température supérieure à cette valeur pourront se voir refuser l'embarquement et bénéficieront d'un report sans frais de leur voyage.

*Avant de se déplacer à l'aéroport, La compagnie recommande à ses passagers de procéder à un contrôle de sa température pour vérifier que celle-ci lui permettra de voyager*

- **Nettoyage et désinfection des cabines**

Le nettoyage et la propreté de ses appareils et de ses cabines, sont au coeur de ses préoccupations et ont fait depuis plusieurs semaines l'objet d'une attention renforcée. **Air Austral a été une des premières compagnies aériennes à, dès début mars, s'engager à mettre en place un programme spécifique de nettoyage intégral, approfondi et désinfectant, de tous ses appareils, avant chaque vol effectué, et ce sans exception.** Ce nettoyage approfondi de chaque surface est complété d'une pulvérisation régulière des cabines au moyen de liquide désinfectant homologué.

Par ailleurs, un système de recyclage de l'air constitué de filtres « High Efficiency Particulate Air » (HEPA) identiques à ceux utilisés dans les blocs opératoires, équipe nos appareils. Cela permet un renouvellement automatique de l'air de nos cabines toutes les 3 minutes, avec un filtrage conforme aux normes sanitaires et permettant de capturer 99,99 % des virus y compris ceux de type coronavirus.

- **Adaptation du service à bord et équipement du personnel**

Air Austral met tout en oeuvre pour permettre à ses passagers de voyager sereinement. L'ensemble de son personnel est ainsi mobilisé, sensibilisé et équipé afin que les mesures d'hygiène de circonstance soient rigoureusement appliquées. A bord de chaque avion, les membres d'équipage disposent pour leur protection, de gants en vinyle et de masques de protection ainsi que de kits de nettoyage composés de gants et de lingettes.

Afin de limiter au maximum les contacts et les interactions, le service à bord a été réorganisé. L'offre de presse ainsi que les ventes à bord ont été suspendues. Les produits sous emballage sont par ailleurs privilégiés et les plateaux repas servis systématiquement recouverts.

- **Documents obligatoires à présenter au comptoir d'enregistrement**

- |  |
|--|
| <p><b>1-Une déclaration sur l'Honneur indiquant qu'il ne présente aucun symptôme du Covid 19</b><br/><b>2-Une déclaration de déplacement hors de son département et à plus de 100 km</b></p> |
|--|

Pour autoriser la compagnie à effectuer son enregistrement et lui remettre sa carte d'embarquement, chaque passager est tenu de présenter à l'agent de comptoir, en complément de son billet d'avion et de sa pièce d'identité, les documents ici cités et les pièces justificatives devant les accompagner. A défaut de présentation de ces pièces, le passager peut se voir refuser à l'enregistrement.

**1/ Déclaration sur l'Honneur indiquant que le passager ne présente aucun symptôme du Covid 19**

Le dit décret indique que tout passager devra désormais présenter, **une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne présente pas de symptôme d'infection au covid-19.** A défaut de présentation de ce document, l'enregistrement pourra lui être refusé.



## **2/ Déclaration de déplacement hors de son département et à plus de 100 km**

**AIR AUSTRAL**

En complément de la déclaration sur l'honneur, tous les passagers doivent attester que leur motif de voyage correspond bien aux critères dits impérieux et autorisant leur déplacement.

Pour mémoire, tous les voyages à plus de 100 kms sont interdits, sauf s'ils sont fondés sur :

- un motif impérieux d'ordre personnel ou familial
- un motif de santé relevant de l'urgence
- un motif professionnel ne pouvant être différé

Il sera demandé aux passagers de fournir un justificatif (justificatif de domicile, attestation de l'employeur, convocation médicale...), autorisant leur enregistrement et leur embarquement.

**Pour faciliter les démarches de ses passagers, Air Austral propose tous ces documents à disposition en téléchargement sur le site [www.air-austral.com](http://www.air-austral.com) / rubrique « Info Coronavirus »**

### **La Check List d'Air Austral**

#### **Avant de me rendre à l'aéroport :**

- Je m'équipe de mon masque de protection obligatoire
- Je prévois un ou plusieurs masques supplémentaires pour mon confort durant toute la durée de mon voyage
  - Je vérifie que ma température et mon état de santé me permettent de voyager
  - Je me munis de ma déclaration sur l'honneur déclarant que je ne suis porteur d'aucun symptôme du CoVid19
- Je me munis de la déclaration de déplacement hors de mon département et des documents justificatifs
  - Je n'oublie pas mon billet d'avion et ma pièce d'identité

**Air Austral insiste sur l'importance du respect fondamental des gestes barrières. Ceux-ci doivent plus que jamais être appliqués par tous. Face à cette crise inédite, la compagnie pourra être amenée à faire évoluer les mesures prises. Elle rappelle que la sécurité et la santé de ses passagers comme de son personnel sont ses priorités.**

La situation évoluant de façon quotidienne, nous recommandons à nos passagers de se tenir informés en consultant notre site internet. Des informations y sont publiées de façon régulière.

<http://www.air-austral.com/preparer-mon-vol/suivi-des-vols>